

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2019

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Membres présents : Laurence FORTIN, Robert CHOQUER, Noël FOREST, Valérie FAVE, Pierre LEBALLEUR, Gwénaëlle LE DUFF, Jean-François GUILLEMETTE, Armelle FUR, Claudie LE GALL, Nathalie AYISSI, Caroline BREMOND FOREST, Jean Paul ABIVEN

Membres absents : Erwan COLLEC

Membres ayant donné procuration : Sandrine GONTHIER, Hervé LE DU, Jonathan LIZIARD

Le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2018 est adopté à l'unanimité. Jean-François GUILLEMETTE est nommé secrétaire de séance.

I – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Pour l'exercice 2018, le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année précédente, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses correspondent à celles du compte administratif de la commune, le maire propose d'approuver le compte de gestion 2018.

Accord unanime du conseil.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Laurence FORTIN présente au conseil municipal les comptes de l'exercice 2018 du budget principal. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 014 740.63 € et les recettes à 1 484 467.36 €. L'excédent de fonctionnement s'élève donc à 469 726.73 €. Les charges sont moins importantes que prévu et les recettes supérieures aux prévisions. La maîtrise des charges à caractère général explique ces chiffres, démontrant ainsi la poursuite du travail effectué dans ce sens depuis le début du mandat.

Une augmentation des dépenses d'eau est à noter toutefois, résultant notamment de la régularisation de la consommation pour le terrain de football. Les dépenses d'électricité sont en baisse, mais une augmentation est à prévoir pour 2019. En effet, une régularisation va intervenir concernant la Maison du patrimoine, pour laquelle il n'avait pas été émis de facture depuis deux ans, et une surconsommation est attendue pour l'église du fait des lumières employées pour la réalisation des travaux. Par ailleurs, les dépenses relatives à la cantine scolaire sont en hausse, ce qui s'explique par une augmentation du nombre d'enfants à y déjeuner. Une diminution des dépenses de fournitures scolaires et administratives est constatée. Sur ce point, une diminution d'1/3 du budget a été réalisée depuis le début de la mandature sans pour autant laisser de demandes des services insatisfaites. Les locations mobilières sont en hausse, mais globalement en baisse depuis 2014. Beaucoup de travaux de réfection ont été entrepris sur les bâtiments les années précédentes, entraînant une baisse des dépenses d'entretien et de réparation de bâtiments pour cette année, et une stagnation à venir. S'agissant du matériel roulant, la baisse s'explique du fait que le tracteur n'ait pas été réparé.

Le bénévolat réalisé sur la distribution du bulletin municipal a permis d'effectuer une économie de près de 4 000 €. Les frais de télécommunications enregistrent une baisse continue depuis quatre ans. Les choix d'accompagnement en matière d'ingénierie (Energ'ence, FIA, CAUE...) présentent un coût largement compensé au regard de la qualité des prestations fournies. Par ailleurs, la fin des TAP a généré une diminution de la masse salariale, tant pour le personnel titulaire que non titulaire. Les cotisations pour assurances du personnel, prévues pour un montant de 23 000 € n'ont été réalisées qu'à hauteur de 3 500 € du fait d'une régularisation qui n'est intervenue que début 2019, apportant ainsi une aide à la prévision budgétaire. Enfin, une économie de 1 000 € a pu être réalisée sur les intérêts des emprunts grâce à l'amélioration de la situation financière.

S'agissant des recettes, la disparition du fonds de péréquation est à noter à compter de l'année 2019, la communauté de commune n'en étant plus bénéficiaire. Les subventions perçues au titre des TAP vont également disparaître en 2019. Le FCTVA a quant à lui augmenté de 7 300 € du fait de la récupération partielle désormais possible de la TVA sur une partie des dépenses de fonctionnement. Les 32 000 € perçus pour la vente d'appartements alimentent également le budget, ainsi que les locations, essentiellement sur le pôle médical.

L'excédent de fonctionnement se voit cependant gonflé par les 31 000 € d'indemnisation faisant suite à sinistre, par le produit de la vente d'appartement, ainsi que par un trop perçu de la Caisse d'Allocations Familiales de 13 000 €. Toutefois, l'évolution est confortable pour la commune sur les dernières années.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 749 612,03 € et les recettes à 665 698,85 €. Des frais d'études ont été engagés pour 25 000 €, mais certaines sont encore en cours. Des dépenses ont été réalisées essentiellement concernant l'outillage de voirie, les espaces verts, des panneaux de signalisation, ainsi que pour l'équipement numérique des écoles, l'informatique et le mobilier scolaire. Des travaux ont également été réalisés à la salle de sport, dans les vestiaires, les douches, ainsi qu'au columbarium et sur la voirie, mais de façon moins importante que prévue pour ces derniers. La taxe d'aménagement a été supérieure de 40 000 € du fait de l'agrandissement du foyer Don Bosco. En outre, des subventions ont été perçues pour certains équipements, notamment pour la salle de sport et la chaudière pour l'école maternelle. Il reste toutefois des subventions à percevoir sur l'exercice 2019 concernant les travaux réalisés au cabinet médical et à l'école élémentaire.

Le besoin de financement s'élève à 83 913,18 €.

Le résultat global se chiffre à 385 813,55 €. Ce résultat est en hausse constante depuis 2014. Le compte administratif 2018 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité (moins le vote du maire qui doit s'abstenir).

III – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 SUR LE BUDGET 2019

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « réserves » à hauteur de 83 913,18 € pour couvrir le besoin de financement et de laisser le reste au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 385 813,55 €.

Le déficit d'investissement sera maintenu au compte 001 « résultat reporté » pour la totalité, soit 83 913,18 €.

Accord unanime du conseil municipal.

IV – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RELATIVE A L' ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE ET DES INFRASTRUCTURES AUX COMMUNES OU SYNDICATS DU TERRITOIRE

Le Maire informe que la convention d'assistance technique dans le domaine de la voirie et des infrastructures aux communes ou syndicats du territoire passée avec la Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) est arrivée à échéance. Or, après avoir effectué le tour de la commune, un programme de travaux d'entretien de voirie s'avère nécessaire. Le Maire propose donc de reconduire cette convention pour l'année 2019 pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage suivante :

Préparation d'un programme de travaux d'entretien et/ou de gros entretien de voirie assuré directement par les services communautaires, y compris une journée de suivi de travaux. Le montant forfaitaire de cette prestation est de 794 € TTC.

Accord unanime du conseil municipal pour renouveler cette convention et autoriser le Maire à la signer.

V – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Maire rappelle qu'un certain nombre de délégations lui ont été accordées en début de mandat sur le fondement de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce texte dispose en effet que le Maire peut se voir confier par le Conseil Municipal un certain nombre d'attributions limitativement énumérées. Il les exerce alors en lieu et place du Conseil et doit, en application de l'article L 2122-23 du CGCT, rendre compte de ces délégations devant ce dernier.

Afin d'être en mesure de pouvoir régler plus rapidement les affaires de la Commune qui le nécessiteraient, le Maire demande aujourd'hui que lui soit également accordé, pour la durée du mandat, l'autorisation d'intenter au nom de la Commune toute action en justice dans tous les domaines et devant toutes les juridictions, que la Commune soit demanderesse ou défenderesse, ceci pour l'ensemble du contentieux.

Accord unanime du conseil municipal.

VI– DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ANIMATION TOURISTIQUE DE LA MAISON DU PATRIMOINE ET POUR LA FETE MEDIEVALE

Valérie FAVE présente le déroulé de la fête médiévale qui se tient tous les 2 ans, organisée conjointement avec l'association Festi Roch, et qui se déroulera le 29 juin pour cette année. Cette manifestation est pour partie financée par la commune et par une demande de subvention pour les animations médiévales et le feu d'artifice, la restauration et l'animation de la journée étant assurée par Festi Roch. Le budget prévisionnel est de 10 000 €.

Laurence FORTIN présente à son tour l'animation touristique de la Maison du patrimoine, sur la période allant d'avril à juin, et de septembre à novembre. Le budget prévisionnel est de 8 200 €. Elle rappelle que le sinistre de l'an dernier n'a pas permis son ouverture sur la totalité de la période.

Ces deux animations contribuent à développer l'offre touristique et culturelle du territoire et son attractivité, promouvant ainsi plus globalement le tourisme intercommunal.

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de communes soutient les animations à caractère touristique se déroulant sur le territoire, et émet des appels à projets annuels.

À ce titre, le Maire sollicite le conseil pour déposer deux dossiers d'appels à projets pour ces animations, pour un montant de 4 000 € chacune.

Accord unanime du conseil municipal.

VII- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS ALTERNATIFS DE DESHERBAGE

Le Syndicat de bassin de l'Elorn renouvelle ses aides à l'acquisition de matériels alternatifs de désherbage en 2019. Afin de poursuivre l'objectif de préservation de l'environnement et de développement durable dans lequel la Commune réalise l'entretien de ses espaces verts et de ses terrains de sports, le Maire sollicite le conseil municipal pour effectuer une demande d'aide au Syndicat, pour l'acquisition d'une débroussailleuse et d'un aérateur de gazon équipé d'un rouleau arrière de 14 cm avec décrottoir.

Accord unanime du conseil municipal.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

La communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas propose aux communes d'adhérer à un groupement de commandes regroupant le marché « Mission d'audit des contrats d'assurance en cours et d'assistance à la passation de marchés d'assurances » et les marchés « Assurances ».

En effet, des contrats d'assurance arrivent à échéance au 31 décembre 2019, et au regard de la complexité de ces contrats, il est souhaitable de faire appel à un prestataire qui analysera les contrats en cours et assistera la communauté lors de toutes les phases de la mise en concurrence, afin que les nouveaux contrats soient adaptés aux besoins de chaque collectivité.

Il est proposé d'adhérer à ce groupement de commande, et pour les garanties suivantes :

- Dommages aux biens et risques annexes
- Responsabilités et risques annexes
- Flotte automobile et auto-missions
- Protection juridique

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement pour adhérer à ce groupement de commande et autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à ces contrats.

La séance est levée à 21h35.